**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 8 SEPTEMBRE 2022 à 20 HEURES**

L’an deux mil vingt-deux, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE dûment convoqué le 1er septembre 2022, s’est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, TREHOREL V, LE MOAL A, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, FERGUSON M, JEGLOT B, PERENNEZ G, DORE S, FOULFOIN F

**Avait donné pouvoir** : EDY A. à BOIN C.

**Secrétaire de séance** : Madame Sophie OLLITRAULT est nommée secrétaire de séance

- Nombre de Conseillers Municipaux : 19

- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 18

- Nombre de pouvoirs : 1

- Nombre d’absents : 1

Sophie Ollitrault et Alain Le Potier arrivent en cours de séance.

L’ordre du jour de la séance est le suivant :

- Demande de modification du compte-rendu concernant la location de la salle des fêtes au club des jeunes

- Nomination d’une nouvelle conseillère municipale – intégration dans les commissions communales et désignation d’un membre pour le SIAEP

- Salle omnisports : devis audit énergétique – point sur l’avancement du projet

- Maison des Lutins : assurances dommage-ouvrage – point sur les travaux

- Contrat de Territoire : approbation du CT 2022-2027 et projets retenus

- Bibliothèque : renouvellement du parc informatique et dossier de subvention « appel à projets numériques 2022 »

- Ecole des Perrières : devis répartiteur WiFi

- Ecole Sainte-Jeanne d’Arc : demande de range-vélos

- Microcrèche : devis pour le remplacement d’un circulateur de la chaudière

- Personnel : promotion interne d’un agent au grade d’agent de maitrise – avancement d’un agent au grade d’adjoint technique principal 2ème classe

- Restaurant scolaire : remboursement de frais de repas par la Commune de Saint-Caradec pour des élèves scolarisés à l’école Sainte-Thérèse

- Finances : décision modification budget Hameau de Bonne Brousse – passage à la M57 abrégé

- Demande de l’association des Spadassins de créneaux pour la salle des fêtes

- Devis grillage pour terrain jeux du Presbytère

- Services techniques : devis tronçonneuse

- Remboursement de frais pour le piégeur assermenté

- CCAS : liste des invitations au repas du 9 octobre

- Questions et informations diverses

1. **DEMANDE DE MODIFICATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 JUILLET 2022**

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Lors du dernier Conseil Municipal, Monsieur le Maire avait signalé sa volonté de rencontrer le président du club des jeunes afin de comprendre ce qui s’était passé lors de la soirée d’anniversaire avant de prendre toute décision. Il précise que ce point n’a pas été noté sur le compte-rendu.

De plus, Monsieur le Maire propose de facturer deux heures de ménage au club des jeunes.

Discussion :

Gérard Mathécade et Sylvie Doré font remarquer que ce point a déjà fait l’objet d’une décision en juillet et que, par principe, on ne revient pas sur ce qui a déjà été vu. Gérard Mathécade rappelle les faits et précise qu’il avait été dit qu’aucune heure de ménage ne serait facturée.

Monsieur le Maire précise que ce n’était qu’une discussion et en aucun cas un vote et qu’il a proposé une rencontre avec le président de l’association afin de comprendre ce qu’il s’était passé et qu’une décision serait prise à la suite.

Certains élus l’ont d’ailleurs entendu.

Anthony Basset ne pense pas qu’il ait été dit qu’il n’y aurait pas de facturation ce que réfutent quelques élus.

Laure Ivanov ne comprend pas pourquoi Monsieur le Maire a validé ce procès-verbal de réunion. Frédéric Foulfoin fait remarquer que c’est une faute de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le compte-rendu doit être validé et transmis sous 8 jours et qu’il est compliqué de tenir ce délai. Il précise d’autre part qu’il y a eu une mauvaise communication au départ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le maintien de la rédaction du procès-verbal par 8 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions.

1. NOMINATION D’UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE – INTEGRATION COMMISSIONS – DESIGNATION D’UN MEMBRE POUR LE SIAEP LA MOTTE TREVE

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

Suite à la démission de Régis Langlois, un nouvel élu doit intégrer le Conseil Municipal. La candidate venant immédiatement après le dernier élu est Morag Ferguson. Cette dernière est donc appelée à remplacer Régis Langlois et est installée dans ses fonctions.

A sa demande, il est proposé de l’intégrer dans les commissions communales suivantes : animation, voirie et environnement. Brigitte Jéglot intègre la commission finances.

Elle prendra également le siège de l’élu démissionnaire au sein des commissions LCBC : Eau-Assainissement et Energies-Développement Durable.

Un élu du Conseil Municipal doit aussi siéger au SIAEP La Motte Trévé. Gérard Mathécade, étant déjà suppléant, se propose pour ce poste et Laure Ivanov pour le siège de suppléante.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions.

Arrivée d’Alain LE POTIER en séance.

1. SALLE OMNISPORTS : DEVIS AUDIT ENERGETIQUE – POINT SUR L’AVANCEMENT DU PROJET

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire, et Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

1. *Audit énergétique* :

Gérard Mathécade informe que pour que soit instruite la demande de subvention déposée auprès de la Région, un audit énergétique est obligatoire.

Trois cabinets ont été contactés :

 - CEGELEC : n’a pas répondu malgré plusieurs relances

 - ARMOR INGENIERIE : 5 980 € HT

 - ARTELIA : ne souhaite pas répondre

 - SDE : environ 2000 € + 150€ / jour d’intervention (en attente du devis) mais ne peut intervenir avant début 2023

Le SDE pense qu’un calcul thermique peut suffire, ce dernier pourrait être fait par le SDE. Nous attendons confirmation de la Région.

Gérard Mathécade informe aussi qu’une mission de diagnostic G5 (qui permet de contrôler si les fondations existantes sont adaptées au sol et au projet) doit être faite. Il a pris contact avec trois cabinets : ECR Environnement, Fondouest et Solcap. Ce point sera vu au prochain Conseil.

1. *Point sur l’avancement du projet* :

Monsieur le Maire informe que les Commissions Sports et Bâtiments se sont réunies Jeudi dernier 1 er septembre 22 afin de poursuivre l’étude du Projet Sportif et notamment la réhabilitation de la Salle des Sports.

Mr BARDIN Economiste nous a fait part d’un certain nombre de recommandations

 ► Rappel : la charpente date des années 80. De ce fait, la réalisation d’un complexe d’isolation en toiture sera limitée.

Mise en place d’un budget de renforcement structurel.

 ► Si on fait l’isolation de la charpente, il faudra une isolation thermique par l’extérieur afin d’avoir une cohérence sur le Projet et surtout si on décide de chauffer la salle.

 ► Si isolation par l’extérieur, une bonne partie des voiles enterrés doivent aussi être isolées car elles présentent une surface non négligeable de déperdition.

 ► Si isolation des voiles, la maitrise d’ouvrage doit faire des travaux de terrassement sur l’ensemble des voiles avec l’incertitude de l’absence d’étude de sol

 (Une étude G 5 est demandée)

 ► Incertitude sur le sol sportif sans remise en état des voiles

Selon, Monsieur Bardin «  *une bonne rénovation sans aller à une rénovation thermique parait plus raisonnable en terme de budget .Ainsi, il y aura une diminution du poste charpente bois, diminution du poste budget couverture, maintien de la partie vestiaire gymnase et remise en état des voiles enterrés. »*

Selon, l’économiste, il y a 2 choses

1   il faut connaitre l’état des murs

2  Limiter  le renforcement structurel   de   la charpente bois
(Rénovation thermique ou non ?  Ou mise   en place   de panneaux sandwichs ?
Question : Est-ce que cette salle a une nécessité  de rénovation ou faut-il faire une petite amélioration thermique ?  (Pour l’hiver)

3 choses importantes  à voir dans les prochains jours :

\_    Une étude G 5  doit être faite par un géotechnicien afin de connaitre l’état des  murs et des parois enterrées

Si on refait le sol ; celui-ci ne doit pas supporter la moindre infiltration d’eau.

\_    Décision de mettre du chauffage ou non

\_  Isolation complète ou non

Important : Il faut voir l’étanchéité des murs

Discussion :

Laure Ivanov intervient pour expliquer, qu’avec Anthony Basset, ils ont travaillé sur le financement de ce projet. Concernant l’audit, il convient d’être vigilant car il ne faut pas que ce dernier engage la commune à réaliser des travaux énergétiques qui vont s’avérer très coûteux. La commune est dans l’attente de la réponse de Madame Thomas de la Région Bretagne qui nous apportera ces renseignements.

Elle précise aussi que la dernière estimation des travaux est de 978 000 € HT sans travaux d’isolation extérieure et de chauffage de la salle. On peut estimer la réhabilitation à 1,5 million si ces travaux sont faits alors qu’une salle neuve coûterait 1,8 million.

Brigitte Jéglot est d’accord avec ce point de vue et estime que, même si on peut obtenir un financement de la Région, le montant des travaux énergétiques risque d’être important.

Selon Maurice Tilly, des travaux d’isolation de toiture sont nécessaires, le sol doit être compétitif, il faut absolument résoudre le problème des fissures et le chauffage dans la salle est inutile. Sylvie Doré fait remarquer que des travaux d’isolation de la toiture entrainent un renforcement des murs et de la charpente d’où encore un coût supplémentaire. Cependant, Laure Ivanov explique que la pose de panneaux sandwich pourrait suffire.

Brigitte Jéglot conclut en rappelant qu’il faut attendre le rapport de la mission G5 avant d’avancer sur le projet.

Gérard Mathécade propose de mettre en suspens les devis d’audit et de les représenter, après avoir obtenu les informations nécessaires, au prochain Conseil en même que ceux de la mission G5.

Le Conseil est d’accord.

1. MAISON DES LUTINS : ASSURANCES DOMMAGE OUVRAGE – POINT SUR LES TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire, et Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

1. *Assurances dommage-ouvrage* :

Monsieur le Maire a établi une synthèse des principaux éléments de cette assurance.

► Le principe de l’assurance dommages ouvrages

Elle était obligatoire mais depuis le 1 er juillet 1990 elle ne l’est plus, notamment pour les personnes morales de droit public (art L 242-1 du Code des Assurances), sauf pour les constructions à usage d’habitation.

Par exemple, la construction d’un vestiaire pour un stade de football ne relevant pas de la catégorie des bâtiments à usage d’habitation, la commune n’est donc pas tenue de souscrire une telle assurance.

Cette assurance couvre les malfaçons qui apparaitraient après réception de l’ouvrage.

C’est un contrat de préfinancement des travaux. Dès lors que la malfaçon constatée relève de la responsabilité décennale, les réparations sont préfinancées par l’assureur qui se charge ensuite d’effectuer le recours contre l‘entreprise responsable et son assureur.

C'est un contrat qui dure 10 ans pendant lesquels si des malfaçons relevant de la responsabilité décennale apparaissent, la commune est couverte.

► Intérêt de cette assurance

La commune a tout intérêt à souscrire ce type d’assurance parce qu’elle garantit tous les désordres et malfaçons de façon décennale, sans qu’elle ait à prouver la responsabilité de l’entreprise.

Si l’entrepreneur est défaillant, la commune peut toujours s’adresser à son assureur.

Conséquences sans cette assurance dommages ouvrages : Si elle n’a pas d’assurance dommages et que l’entrepreneur est mis en faillite, il faudra se retourner contre l’assureur de l’entrepreneur. Celui-ci risque cependant de demander de lui prouver que son assuré est vraiment responsable de ces désordres de nature décennale.

La commune ayant une assurance dommages ouvrage mettra le litige dans les mains de son assureur en lui faisant une déclaration de sinistre et lui demandera réparation. L’assureur règlera et agira ensuite contre l’entrepreneur ou contre l’assureur de l’entrepreneur

La commune bénéficie ainsi d’une meilleure sécurité financière pour réparer ou reconstruire les ouvrages dans les meilleurs délais

Nous avons reçu 2 propositions de Groupama et de SMABTP.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l’adhésion à cette assurance.

Discussion :

Brigitte Jéglot, qui a étudié le dossier et pris contact avec les cabinets, informe que cette assurance doit logiquement être prise à l’ouverture du chantier. Elle fait double emploi avec les assurances qu’ont déjà les entreprises.

Laure Ivanov demande ce qu’a décidé la commission bâtiment lors de sa séance du 1er septembre dernier. Monsieur le Maire dit que la majorité des élus ne souhaitait pas adhérer à cette assurance et propose au Conseil de voter : 15 voix contre cette adhésion à l’assurance dommage ouvrage et 3 absentions (G. Adelis, E.Bernard et A.Le Moal).

Arrivée de Sophie OLLITRAULT en séance.

1. *Point sur les travaux* :

Gérard Mathécade informe que les travaux ont repris 29 août. L’entreprise Argoat Bois a posé l’ossature bois sur les côtés et travaillent actuellement sur la charpente.

Dès que la charpente sera posée, l’entreprise Deniel interviendra pour l’étanchéité.

L’entreprise Pruvot a terminé les travaux du mur. Etant donné que ce mur n’est pas très haut, cette entreprise propose la mise en place de panneaux rigides sur ce dernier sans supplément de coût pour la commune.

1. CONTRAT DE TERRITOIRE : APPROBATION CT 2022/2027 – REPARTITION ENVELOPPE ENTRE LES PROJETS

Rapporteur : Monsieur Anthony BASSET, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

L’Assemblée Départementale du 20 juin dernier a adopté le dispositif « contrat de territoire 2022-2027 » ainsi que les enveloppes attribuées à chaque commune pour cette période.

Les projets d’investissement doivent répondre à l’une des thématiques suivantes : solidarités humaines, transition écologique et aménagement du territoire, équipements culturels et sportifs, patrimoine historique, développement des circuits courts en vue d’une alimentation durable, ouvrages d’art, assainissement, eaux pluviales, eau potable et projets d’investissements innovants.

La commune de TREVE a obtenu la somme de 191 408 € (enveloppe globale de 72 millions sur 6 ans entre les communes et les EPCI). Les projets concernés pour ces thématiques sont la réhabilitation de la salle omnisports et le remplacement de la chaudière de la salle des fêtes.

Ce programme allant jusqu’en 2027, de nouveaux investissements peuvent être inscrits ultérieurement.

Une délibération est à prendre et doit statuer sur plusieurs points :

- approbation des termes et des modalités du contrat de territoires 2022-2027

- autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat

- répartition de l’enveloppe entre les projets

Discussion :

Suite à la demande de Gildas Pérennez, il est indiqué que la commune a déposé une demande de subvention pour un montant de travaux d’investissement estimé à 900 000 € HT comprenant la salle omnisports et la chaudière de la salle des fêtes.

Céline Boin pense que ce point aurait pu être évoqué lors d’une commission finances.

Anthony Basset propose de consacrer l’intégralité de cette somme au projet de la salle omnisports mais Laure Ivanov et Brigitte Jéglot pensent qu’il faut en garder une partie pour les salles des fêtes ou d’autres projets nouveaux qui répondent aux thématiques. Anthony Basset n’est pas contre mais rappelle que la commune devant garder un taux d’autofinancement de 20%, il ne faut pas mettre un montant trop important sur le projet salle des fêtes car la commune bénéficiera déjà de la DSIL (27 000 €).

Monsieur le Maire précise que la commission réunie le 1er septembre dernier a proposé une répartition de 150 000 € pour la salle de sports et 40 000 € pour la chaudière de la salle des fêtes.

Gildas Pérennez propose une répartition comme suit : 170 000 € pour la salle de sports et 21 408 € pour la chaudière de la salle des fêtes.

Aussi, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- approuve les termes et les modalités du contrat de territoires 2022-2027

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat

- répartition de l’enveloppe comme suit : 170 000 € pour la salle de sports et 21 408 € pour la chaudière de la salle des fêtes.

1. BIBLIOTHEQUE : RENOUVELLEMENT DU PARC INFORMATIQUE – SUBVENTION « APPEL A PROJETS NUMERIQUES 2022 »

Rapporteur : Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

1. *Renouvellement du parc informatique* :

Laure Ivanov explique qu’il serait utile de renouveler le parc informatique de la bibliothèque composé de six ordinateurs. Toutefois, cette dépense n’a pas été prévue au budget cette année.

Deux devis ont été faits :

 - Breizh Informatique : 4 912,25 € HT avec le montage et le paramétrage.

 - La Puce Informatique : 6 092,85 € HT avec le montage et le paramétrage.

L’obtention d’une subvention de 50% est envisageable (voir ci-dessous). Si la subvention est accordée, la commande pourrait portée sur les six ordinateurs. Dans le cas d’un refus, quelle est la décision du Conseil (achat de 6 ou 3 ordinateurs en 2022 ? tout acheter en 2023 ? …. ).

1. *Appel à projets numériques 2022* :

Laure Ivanov et Anthony Basset, en collaboration avec Céline Chauvière, ont monté un dossier de subvention dans le cadre de l’appel à projets numériques 2022 et l’ont déposé auprès du Conseil Départemental.

Une aide de 50 % du montant HT peut être accordée.

Les critères d’attribution sont essentiellement tournés vers les actions intergénérationnelles, l’intégration sociale, la solidarité. Les élus ont insisté sur le numérique inclusif, sur les actions participatives et coopératives pour permettre l’accès au numérique pour tous.

Une vidéo de 2 minutes a également été faite par Laure Ivanov et Céline Chauvière pour expliquer le projet.

Discussion :

Anthony Basset informe que sur les 8 ordinateurs, 4 appartiennent à la mairie. Deux d’entre eux pourraient être installés dans les bureaux des élus. Aussi, la somme de 1 000 € inscrite au budget pour l’achat d’ordinateurs pour la mairie pourrait basculer pour la bibliothèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de Breizh Informatique pour l’achat de 6 ordinateurs et décide que dans le cas de refus de subvention, les ordinateurs seront quand même achetés. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Laure Ivanov informe aussi que l’offre pour l’emploi civique à la bibliothèque a été mis en ligne et que la séance du mois du doc aura lieu à la bibliothèque le vendredi 4 novembre.

1. ECOLE DES PERRIERES : ACHAT D’UN REPARTITEUR WIFI

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Emma Bernard informe que, suite à la mise en place de la classe modulaire, les enseignantes demandent l’achat d’un répartiteur Wifi.

Deux devis ont été demandés :

 - La Puce Informatique : 225,10 € (y compris paramétrage)

 - Micro-C : 253 € HT (y compris paramétrage)

Discussion :

Sylvie Doré et Céline Boin souhaitent savoir pourquoi Breizh Informatique n’a pas été contacté. Il leur est précisé que c’est la directrice de l’école qui, à la demande de Monsieur le Maire, a fait la demande de devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, retient le devis de La Puce Informatique. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. ECOLE SAINTE-JEANNE D’ARC : DEMANDE DE RANGE-VELOS

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

L’école Sainte-Jeanne d’Arc participe à la semaine de la mobilité du 19 au 23 septembre. Un des buts est d’inciter les enfants à venir à vélo à l’école.

La directrice sollicite la commune pour la fourniture et la mise en place de range-vélos devant l’école.

Maurice Tilly a fait des devis pour deux range-vélos de 5 places en acier galvanisé. Il explique que ces derniers pourraient être déplacés sur différents lieux de la commune (salle omnisports, terrain de foot..) en fonction des besoins :

 - devis de Sodimar : 329,37 € HT

 - devis de BCE : 212 € HT

Discussion :

Gildas Pérennez et Brigitte Jéglot trouvent ces devis chers et informent que l’enseigne Décathlon en vend à 55 € l’unité et disponibles en magasin d’autant plus que l’école en a besoin en fin de semaine prochaine.

Selon le modèle choisi, la livraison ne sera peut-être pas honorée pour le 19/09 du fait, que cette demande n’a été émise que début Septembre. Laure Ivanov précise qu’il faut s’assurer avant de commander des délais de livraison.

Au vue des tarifs exercer par la concurrence pour les particuliers et le délai impartis limité, il est décidé l’achat de deux range-vélos de 5 places chez Décathlon. La dépense sera payée en fonctionnement. Vincent Tréhorel ira les récupérer.

1. MICROCRECHE : DEVIS POUR LE REMPLACEMENT D’UN CIRCULATEUR SUR LA CHAUDIERE

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Gérard Mathécade informe que lors de la visite de maintenance de la chaudière de la microcrèche / salle Men Glaz, l’entreprise Eréo a constaté que le circulateur de la salle de réunion présentait un défaut électronique.

L’entreprise Eréo a fait parvenir un devis pour le remplacement du circulateur qui s’élève à 883,50 € HT. La dépense sera mandatée en fonctionnement car il s’agit de maintenance.

1. PERSONNEL : PROMOTION INTERNE ET AVANCEMENT SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL

Rapporteur : Monsieur Gildas ADELIS, Maire

Note explicative de synthèse :

 ► *Nomination adjoint technique principal 2ème classe suite à réussite examen professionnel* :

Alexandre Nouvel ayant réussi l’examen professionnel d’adjoint technique territorial 2ème classe, le Conseil Municipal doit se prononcer sur sa nomination à ce grade.

Céline Boin trouve étonnant que ces dossiers n’aient pas été étudiés par la commission personnel avant présentation en Conseil Municipal et que les agents concernés n’en aient pas fait part aux élus. Laure Ivanov explique que c’est une démarche personnelle qui ne concerne pas la collectivité sachant que cette dernière est libre de nommer ou non.

Après avoir demandé des explications sur le déroulement des carrières et les avancements, le Conseil, à l’unanimité, décide de :

- créer le poste

- mettre à jour le tableau des effectifs

- saisir le Comité Technique pour fixer les ratios promus-promouvables (100% pour la filière technique)

- nommer Alexandre Nouvel au grade d’adjoint technique principal 2ème classe à compter 8 septembre 2022.

 ► *Nomination agent de maîtrise suite à promotion interne :*

Le dossier de demande de promotion interne de Nathalie Guillaume au grade d’agent de maitrise ayant été retenu par le Centre de Gestion, le Conseil Municipal doit se prononcer sur sa nomination à ce grade.

Après avoir demandé des explications sur le déroulement des carrières et les avancements, le Conseil, à l’unanimité, décide de :

 - créer le poste

 - mettre à jour le tableau des effectifs

 - autoriser l’avis de publicité de ce poste à la bourse de l’emploi

 - nommer Nathalie Guillaume au grade d’agent de maitrise à compter du 8 septembre 2022.

 ► *Renouvellement contrat Geoffrey Guérin* :

Cet agent est en CUI PEC, contrat aidé, aux services techniques et son contrat peut être renouvelé pour 12 mois à compter du 9 septembre 2022 avec une rémunération à hauteur de 110% du SMIC.

Monsieur Rouzic de Cap Emploi nous a fait savoir que la participation de l’Etat est de 50% pour les 30 premières heures hebdomadaires sur la base du SMIC (ancien contrat : 80% sur les 20 premières).

Le Conseil, à l’unanimité, décide le renouvellement de ce poste pour une année.

 ► *Nomination stagiaire* :

Par délibération en date du 12 juillet dernier, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la titularisation de Céline Brazy sur le grade d’adjoint technique territorial à compter du 14 octobre 2022.

Toutefois, cet agent bénéficie d’une RQTH et la réglementation a évolué pour cette catégorie de personnel. Le Centre de Gestion propose donc de :

 - annuler la parution à la bourse de l’emploi du poste d’adjoint technique

 - prolonger son contrat en CDD jusqu’au 31 décembre 2022

 - créer un poste d’adjoint technique principal 2ème classe en CDD à compter du 1er janvier 2023 (cet agent bénéficiant d’une RQTH est exemptée de concours et devra être en CDD un an avant d’être titularisée).

Le Conseil, à l’unanimité, ce qui est proposé pour le Centre de Gestion.

1. RESTAURANT SCOLAIRE : REMBOURSEMENT PAR LA COMMUNE DE SAINT-CARADEC POUR DES ELEVES SCOLARISES A L’ECOLE SAINTE-THERESE

Rapporteur : Madame Emma BERNARD, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Emma Bernard informe, que cette semaine, l’école Sainte-Jeanne d’Arc accueille l’école du cirque. L’école Sainte-Thérèse de Saint-Caradec se joint aux activités toute la semaine.

Les élèves de Saint-Caradec prennent leur repas chaque midi à la cantine. Une délibération doit être prise afin la commune de Saint-Caradec nous rembourse ces frais de repas. Laure Ivanov précise que Convivio ne voulait pas facturer deux sites pour un seul site de livraison.

Il en est de même pour l’accueil périscolaire du matin et du soir qui sera refacturé aux familles.

Le Conseil, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire la demande de remboursement des repas de cantine auprès de la commune de Saint-Caradec et de facturer les frais d’accueil périscolaire aux familles.

1. FINANCES : DECISION MODIFICATIVE BUDGET HAMEAU DE BONNE BROUSSE – PASSAGE A LA M57 ABREGEE

Rapporteur : Monsieur Anthony BASSET, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

1. *Décision modificative budget Hameau de Bonne Brousse* :

Au compte 001 (déficit investissement reporté), il y a une différence de 90 € entre la délibération

(9 895,45 €) et la maquette budgétaire (9985,45€).

A la demande de la Trésorerie, la décision modificative suivante doit être adoptée :

 - compte 001 (dépenses investissement) : - 90 €

 - compte 168741 (recettes investissement): - 90 €

Le Conseil, à l’unanimité, accepte cette décision modificative.

Brigitte Jéglot interpelle Maurice Tilly pour savoir quand les panneaux de sens unique seront mis en place dans ce lotissement. Ce dernier informe que ce sera fait en octobre.

1. *Passage à la M57* :

Par délibération du 19 mai dernier, le Conseil Municipal avait décidé de passer à la nouvelle nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 et avait opté pour la M57 développée.

Toutefois, le Trésorier de Loudéac souhaite que toutes les communes aient la même nomenclature soit la M57 abrégée.

Le Conseil, à l’unanimité, accepte de passer à la M57 abrégée au 1er janvier 2023.

1. DEMANDE DE L’ASSOCIATION DES SPADASSINS DE CRENEAUX POUR LA SALLE DES FETES

Rapporteur : Madame Laure IVANOV, Adjointe au Maire

Note explicative de synthèse :

Laure Ivanov fait part de la demande de l’association des Spadassins qui souhaite utiliser la salle des fêtes le mercredi comme l’année scolaire passée.

Le tarif annuel fixé était de 200 €. Laure Ivanov propose d’accepter leur demande et de maintenir le tarif ce qui est accepté par le Conseil Municipal.

Elle informe aussi qu’elle rencontrera les membres de l’association avec Monsieur le Maire pour faire le point de la saison écoulée, les projets et étudier les éventuelles demandes (armoire pour rangement).

Discussion :

Frédéric Foulfoin et Gildas Pérennez estiment que l’achat d’une armoire doit être à leur charge, ce qu’approuve le Conseil.

Anthony Basset contactera un des membres de l’association car il semblerait que des cantinières seraient préférées à l’armoire mais il faut être sûr qu’il y ait de la place pour les entreposer.

Laure Ivanov fait aussi part de la demande du Sessad de Loudéac (antenne de l’IME) qui souhaite occuper la salle de sports le lundi de 17h à 19h pour 10 séances d’initiation rollers.

A l’unanimité, le Conseil accepte et décide de ne pas facturer de location.

1. DEVIS GRILLAGE TERRAIN JEUX DU PRESBYTERE

Rapporteur : Monsieur Maurice TILLY, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Maurice Tilly fait part de la délibération prise en octobre 2019 concernant l’acquisition d’une bande de terre dans le bas de la parcelle AD 59 pour un futur aménagement paysager (terrain de Madame Renée Le Roux) où il était précisé que la commune prendrait en charge la fourniture et la pose d’une clôture en panneaux rigides avec kits occultants.

La clôture sera mise en place par le service technique.

La somme de 1 500 € a été mise au budget cette année.

Les devis sont les suivants :

 - Vital Concept : 2 013,60 € HT

 - Armor Agriculture Loisirs : 2 106,87 € HT

Le montant des devis dépassant ce qui avant été prévu, Maurice Tilly propose de ne pas faire ces travaux cette année et d’attendre le début d’année prochaine. Des devis actualisés seront à demander.

1. SERVICES TECHNIQUES : DEVIS TRONCONNEUSE

Rapporteur : Monsieur Maurice TILLY, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

En juillet, une des tronçonneuses est tombée en panne. Une réparation a été faite au niveau du moteur (facture d’environ de 400 €) mais elle est retombée en panne pour le même problème.

Concept Motoculture n’a pas facturé ces travaux et a envoyé un devis pour une tronçonneuse neuve de même gamme (Echo CS 550). Le montant est de 546,72 € HT dont une remise de 72,90 €.

Les services techniques en ayant besoin, elle a été commandée. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR LE PIEGEUR ASSERMENTE

Rapporteur : Monsieur Gérard MATHECADE, Adjoint au Maire

Note explicative de synthèse :

Comme chaque année, le piégeur assermenté, Monsieur Robert Connan, demande à la commune de lui rembourser ses frais de cartouches pour le piégeage des ragondins.

La facture de l’Atelier du Fusil est de 51,95 €.

Le Conseil Municipal autorise ce remboursement à Monsieur Connan.

1. CCAS : LISTE DES INVITATIONS AU REPAS DU 9 OCTOBRE 2022

Rapporteur : Madame Evelyne AUFFRET, Conseillère Municipale Déléguée à l’action sociale

Note explicative de synthèse :

La commission du CCAS, réunie le 30 août dernier, maintient le repas du CCAS le dimanche 9 octobre. Il sera préparé par le traiteur Fabrice Hamon, le menu suivant est retenu :

 - Terrine de Saint-Jacques maison façon Bellevue (macédoine)

- Rôti de veau braisé aux carottes sauce au thym frais, pommes de terre grenaille, écrasé de légumes verts

 - Duo de fromages/salade

 - Assiette gourmande (verrine mousse chocolat, mini-tarte citron et sorbet mangue sur sablé aux agrumes)

Le prix du repas est de 28,30 €.

L’âge requis pour y participer est de 75 ans. Toutefois, les personnes de plus de 70 ans qui ont déjà participé au repas du CCAS sont aussi invitées soit 147 personnes. Chaque conseiller devra aller inviter les personnes inscrites sur sa liste et rendre réponse pour le vendredi 23 septembre.

Pour les personnes ne pouvant se déplacer, les élus iront livrer.

Le nombre de colis (uniquement les personnes malades hospitalisées ou en maison de retraite) devra également être donné.

Pour les conjoints qui n’ont pas atteint l’âge requis mais qui désirent réserver un repas, le prix est de 28,30 euros et les chèques devront être pris lors de l’invitation.

Evelyne Auffret se tient à disposition pour plus de renseignements.

1. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- *local pour les chasseurs* : Gérard Mathécade informe que la société de chasse a sollicité la commune pour avoir un local pour le traitement des gibiers. En premier lieu, l’éco-point de Saint Just a été évoqué mais cela entrainait des frais importants pour amener l’eau (5 550 € HT).

Après réflexion, il va leur être proposé de mettre à leur disposition un appentis derrière le hangar rue de la Mare la Noë. Le compteur d’eau existant déjà, il suffira de demander le branchement.

Ils pourront aussi faire un bardage à leur frais.

- *location vaisselle dans les salles communales* : lors des précédents mandats, les élus et le personnel communal bénéficiaient de la gratuité de la vaisselle lors des locations de salles. Gérard Mathécade propose de maintenir ce principe, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal.

- *lave-vaisselle de la salle des fêtes* : Gérard Mathécade informe que la pompe de lavage est hors d’usage. Un devis a été demandé à l’entreprise Caillarec (estimation des réparations entre 200 et 700 €).